

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Edités par Peter Gauch

309

NICOLAS ZINGG

La réparation des vacances gâchées en droit suisse

Vers une redéfinition du
préjudice réparable au regard de la
jurisprudence européenne

Table des matières

REMERCIEMENTS	VII
TABLE DES MATIÈRES.....	IX
BIBLIOGRAPHIE.....	XXIII
TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	XLIII
INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE : LES ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA LVF.....	3
CHAPITRE 1 L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION	3
§1. <i>La politique d'intégration de la Suisse</i>	3
I. La position de la Suisse après la Seconde Guerre mondiale	4
II. L'adhésion à l'Espace économique européen.....	5
III. L'objectif du Conseil fédéral : la reprise autonome du droit communautaire et les accords bilatéraux	6
A. Le paquet Swisslex	6
B. Les bilatérales.....	7
§2. <i>Le maintien de la compétitivité des entreprises suisses en Europe</i>	8
I. L'harmonisation législative au sein de l'UE.....	8
II. La nécessité pour la Suisse d'adapter le droit privé suisse au droit communautaire	9
A. L'ouverture de la Suisse au marché européen	9
B. Les avantages d'une adaptation législative en matière de voyages à forfait	10
§3. <i>Une loi protégeant les droits du consommateur</i>	11
I. Le fondement du droit de la consommation : le besoin de protection de la partie faible.....	11
II. Les sujets du droit de la consommation.....	13
A. La notion de professionnel	13
B. La notion de consommateur.....	13
III. La nécessité de protéger le voyageur.....	15
A. La Directive 90/314/CEE concernant les voyages, vacances et circuit à forfait	15
B. L'expansion du tourisme.....	16
C. La situation du voyageur avant l'entrée en vigueur de la LVF	16
1. La qualification du contrat.....	16
1.1. Un contrat de vente	17
1.2. Un contrat de mandat.....	18
1.3. Un contrat d'entreprise	19
2. L'utilisation de conditions générales défavorables au voyageur	19

CHAPITRE 2 LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LVF ET LA PROTECTION DU VOYAGEUR	21
§1. <i>Le contrat de voyages à forfait</i>	21
I. La notion de contrat de voyages à forfait	21
II. Les conditions d'assujettissement à la LVF	22
A. Une combinaison d'au moins deux prestations principales	22
B. La fixation préalable des prestations	22
C. Le paiement d'un prix global	24
D. Les contrats de voyages à forfait non soumis à la LVF	24
III. Les parties au contrat	25
A. L'organisateur	25
B. Le consommateur	26
IV. Le détaillant	26
§2. <i>Les mesures de protection du consommateur</i>	27
I. Les devoirs d'information	28
A. Les devoirs d'information antérieurs à la conclusion du contrat	28
1. Le prospectus	28
2. L'information avant la conclusion du contrat	29
3. Les sanctions	29
B. Les devoirs d'information postérieurs à la conclusion du contrat	30
1. L'information avant le début du voyage	30
2. Les informations relatives au contenu du contrat	31
3. Les éventuelles sanctions	32
II. Les autres mesures	32
A. La hausse du prix	32
B. La modification essentielle du contrat	33
1. La notion de modification essentielle du contrat	33
2. La notification par l'organisateur	34
3. Les droits du consommateur	34
C. L'annulation du voyage à forfait	35
1. Les conditions	35
2. Les droits accordés au consommateur	36
CHAPITRE 3 LA SANCTION DE L'INEXÉCUTION DU CONTRAT DE VOYAGES À FORFAIT	37
§1. <i>Les mesures de rééquilibrage</i>	37
I. Les conditions d'exercice	37
A. La non-conformité du voyage	37
1. La défaillance	38
2. L'absence d'une part importante du forfait	39
3. Quelques exemples de défaillance du voyage	40
B. L'incombance de réclamation	41
C. L'absence de faute comme condition de l'action en garantie	42
II. Le rapport entre l'art. 12 al. 2 et l'art. 13 al. 1 lit. a LVF	42
III. Les obligations de l'organisateur en cas de non-conformité du forfait	43

A. Les mesures de remplacement.....	43
B. La diminution du prix	44
C. Le rapatriement.....	44
§2. La responsabilité de l'organisateur de voyage à forfait	45
I. Quelques généralités sur la responsabilité contractuelle	45
A. Les conditions de l'art. 97 CO.....	45
1. La violation du contrat.....	45
1.1. L'inexécution au sens strict	46
1.2. L'exécution imparfaite ou violation positive du contrat	46
2. Le lien de causalité.....	47
3. Le chef de responsabilité	48
3.1. La faute	48
3.2. Le fardeau de la preuve de la faute.....	49
B. L'étendue des preuves libératoires en cas de responsabilité pour faute et de responsabilité objective.....	50
1. Les preuves libératoires en cas de responsabilité pour faute	51
1.1. En cas d'obligation de résultat	51
1.2. En cas d'obligation de moyens.....	52
2. Les preuves libératoires en cas de responsabilité objective	53
II. Les particularités de la responsabilité de l'organisateur de voyage à forfait.....	53
A. La nature de la responsabilité de l'organisateur de voyages à forfait.....	54
1. Le texte de la loi.....	54
2. La finalité protectrice de la loi.....	55
3. Les preuves libératoires prévues à l'art. 15 LVF.....	55
4. La solution de l'avocat général TIZZANO	56
5. Notre solution.....	57
B. Une responsabilité pour le fait d'autrui.....	58
C. Les limites et exclusions de responsabilité	59

DEUXIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DE LA JURISPRUDENCE DE LA CJUE SUR LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR DE VOYAGES À FORFAIT

CHAPITRE 4 L'INTERPRÉTATION DU DROIT SUISSE ISSU DE LA REPRISE AUTONOME DU DROIT COMMUNAUTAIRE.....	61
§1. La jurisprudence suisse relative à l'interprétation conforme du droit suisse repris du droit communautaire.....	62
I. La volonté du législateur d'adapter le droit suisse au droit communautaire	62
II. Les décisions	65
A. L'arrêt du Tribunal fédéral rendu en 1996.....	65
B. L'arrêt de la Cour de cassation du canton de Neuchâtel du 27 août 2001	65
C. L'arrêt de principe ATF 129 III 335.....	66
§2. L'interprétation du droit national par les Etats membres de l'UE.....	68
I. Les directives communautaires.....	68
A. La notion et la fonction des directives communautaires	69

B. La mise en œuvre des directives par les Etats membres.....	69
II. Le renvoi préjudiciel.....	70
A. La notion de renvoi préjudiciel.....	70
B. L'objet du renvoi préjudiciel.....	71
C. Les effets du renvoi préjudiciel.....	72
III. Le principe de l'interprétation conforme aux directives.....	72
A. L'origine.....	73
1. L'arrêt von Colson et Kamann.....	73
2. L'arrêt Marleasing.....	74
B. Les fondements de l'interprétation conforme aux directives.....	75
1. L'art. 288 al. 3 TFUE.....	75
2. La primauté du droit communautaire.....	76
2.1. Les fondements de la primauté.....	76
2.2. Les effets de la primauté du droit communautaire.....	78
C. Un moyen de reconnaître aux directives un « effet horizontal direct ».....	79
1. La signification de l'effet direct.....	79
2. L'effet vertical direct des directives.....	80
3. L'interprétation conforme aux directives : un remède à l'absence d'effet direct horizontal des directives.....	82
D. Le rang de l'interprétation conforme aux directives.....	83
E. Les deux étapes de l'interprétation conforme aux directives.....	85
IV. Une appréciation.....	86
§3. <i>La portée du principe de l'interprétation conforme du droit suisse repris du droit communautaire</i>	88
I. Les conditions d'application du principe de l'interprétation conforme.....	88
A. Le droit interne adapté.....	88
B. La limitation aux cas de doute.....	89
C. La conformité du droit suisse au droit européen.....	90
D. La réserve imposée par la méthodologie interne.....	91
E. Le rapport avec l'interprétation conforme à la Constitution.....	91
II. Les normes susceptibles d'une interprétation conforme au droit communautaire..	92
A. La situation au sein de l'UE.....	92
B. La division entre le droit suisse adapté et le droit suisse non adapté.....	93
C. La faculté du législateur de ne pas reprendre les directives communautaires....	94
III. Les limites à l'obligation d'interpréter le droit suisse conformément au droit communautaire.....	95
A. La théorie de Stauder.....	95
B. Le sens littéral possible.....	97
1. La notion de sens littéral possible.....	97
2. Une limite au principe de l'interprétation du droit suisse reprenant de manière autonome le droit communautaire ?.....	99
C. Les renvois au droit national.....	100
IV. La méthode à appliquer.....	101
A. L'interprétation du droit suisse.....	102

1. L'interprétation littérale.....	102
2. L'interprétation historique.....	103
3. L'interprétation téléologique.....	103
4. L'interprétation systématique.....	104
B. L'interprétation des directives communautaires.....	104
1. L'interprétation littérale.....	105
2. L'interprétation systématique.....	106
3. L'interprétation téléologique.....	107
4. L'interprétation historique.....	109
5. Le droit comparé.....	109
V. Une appréciation.....	110
CHAPITRE 5 L'ARRÊT <i>LEITNER</i> ET LA RÉPARATION DES VACANCES GÂCHÉES.....	113
§1. <i>La réparation des vacances gâchées en Suisse</i>	113
I. Le dommage réparable.....	113
A. La notion de dommage.....	114
1. Le patrimoine.....	114
2. Une diminution.....	115
3. Une diminution involontaire.....	116
B. Les divers types de dommage.....	117
1. Le dommage corporel.....	117
1.1. En cas de décès.....	117
1.2. En cas de lésions corporelles.....	118
1.3. Dans l'avant-projet de révision.....	119
2. Le dommage matériel.....	119
2.1. La situation actuelle.....	119
2.2. Dans l'avant-projet de révision.....	120
3. Le dommage purement économique.....	121
C. Quelques distinctions.....	122
1. La perte éprouvée et le gain manqué.....	122
2. Le dommage direct et le dommage indirect.....	123
3. Le dommage propre et le dommage réfléchi.....	123
II. Le tort moral réparable.....	124
A. En cas d'atteinte aux droits de la personnalité.....	124
1. La notion de personnalité.....	124
2. La classification des droits de la personnalité.....	125
B. En cas d'atteinte à l'intégrité corporelle ou de mort d'homme.....	125
C. La gravité.....	126
D. Dans l'avant-projet de révision.....	127
III. La jurisprudence suisse relative aux vacances gâchées antérieure à l'arrêt <i>Leitner</i>	128
A. Les décisions refusant l'indemnisation des vacances gâchées.....	128
1. L'arrêt de la Chambre des recours du canton de Vaud du 9 octobre 1994.....	128
2. L'arrêt du Tribunal fédéral du 24 octobre 1989.....	129
B. Les exceptions.....	130

1. L'arrêt du tribunal cantonal zurichois du 13 novembre 1980.....	130
2. L'arrêt de la Cour de cassation zurichoise du 15 décembre 1997.....	130
C. Une appréciation.....	131
1. Une atteinte au bien-être.....	132
1.1. La gravité de l'atteinte.....	132
1.2. Un préjudice résultant de l'atteinte à un droit de la personnalité.....	132
2. Une dépense frustrée de sa raison d'être.....	133
§2. L'arrêt <i>Leitner</i>	134
I. Les faits.....	134
II. Les conclusions de l'avocat général TIZZANO.....	135
A. L'harmonisation recherchée par la Directive 90/314/CEE.....	135
B. La portée de l'art. 5 de la Directive 90/314/CEE.....	136
1. L'interprétation de la notion de dommage dans la Directive 90/314/CEE...	136
2. La comparaison avec la Directive 85/374/CEE.....	137
3. La tendance à l'élargissement de la notion de dommage.....	137
4. L'essor du tourisme.....	138
III. Le jugement.....	139
IV. Une appréciation de la décision.....	139
§3. L'interprétation de l'art. 16 LVF.....	141
I. L'interprétation littérale de l'art. 16 LVF.....	141
II. L'interprétation téléologique de l'art. 16 LVF.....	142
III. L'interprétation historique de l'art. 16 LVF.....	142
IV. L'interprétation systématique de l'art. 16 LVF.....	143
CHAPITRE 6 L'APPRÉCIATION DE LA PERTE D'AGRÈMENT DES VACANCES.....	147
§1. La réparation du tort moral.....	147
I. Les éléments du tort moral.....	147
A. L'atteinte objective.....	148
B. L'atteinte subjective.....	148
II. La détermination de l'existence d'un tort moral.....	149
A. La justification de l'indemnisation.....	149
B. La prépondérance de l'élément objectif lors de l'octroi d'une indemnité pour tort moral.....	150
1. La preuve du préjudice.....	150
2. L'appréciation des preuves.....	151
3. Une conclusion.....	152
C. L'indemnisation des personnes incapables de ressentir leurs souffrances.....	152
1. Le refus d'une indemnisation.....	153
2. La solution du TF.....	153
3. La solution de l'avant-projet.....	154
III. L'évaluation du tort moral.....	154
A. L'établissement de critères.....	154
1. Les arguments en défaveur de la standardisation des souffrances.....	155
2. La nécessité d'établir des critères.....	155
B. La méthode d'évaluation en application des art. 47 et 49 CO.....	156

1. La méthode en deux phases	157
2. En cas de décès d'un proche.....	157
3. En cas d'atteinte à l'intégrité corporelle ou aux autres droits de la personnalité	158
§2. La réparation du préjudice pour vacances gâchées.....	159
I. Les conditions de la réparation	159
A. La réparation des vacances gâchées en Allemagne	160
1. La responsabilité de l'organisateur de voyages à forfait selon le BGB.....	160
1.1. Un défaut du voyage	161
1.2. Un avis de défaut.....	161
1.3. Un défaut dont répond l'organisateur.....	161
2. Les conditions de la réparation des vacances gâchées	162
2.1. L'échec du voyage	162
2.2. L'atteinte considérable au voyage.....	162
2.3. L'inutilité du séjour de vacances.....	163
B. La réparation des vacances gâchées en Suisse.....	164
1. La violation du contrat de voyages à forfait	164
2. Une influence importante sur le déroulement des vacances	165
3. La détermination du préjudice pour vacances gâchées	166
III. Le montant de l'indemnité	167
A. Les méthodes appliquées en Allemagne	167
B. La méthode en deux phases	168
1. L'indemnité de base.....	168
1.1. Le nombre de jours ratés et la durée du voyage	168
1.2. La gravité de l'atteinte portée au voyage	169
1.3. Le prix du voyage	169
2. Les circonstances particulières.....	170
C. Le cas particulier des vacances supplémentaires accordées au plaignant.....	171
1. Quelques généralités sur le droit aux vacances prévu par le CO.....	171
1.1. La notion et le but visé par l'octroi de vacances dans le CO	171
1.2. La restitution du temps de vacances.....	172
2. Le rapport entre le droit à la restitution du temps de vacances et l'indemnité pour vacances gâchées.....	172

TROISIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DE LA JURISPRUDENCE DE LA CJUE SUR LE PRÉJUDICE RÉPARABLE

CHAPITRE 7 L'INDEMNISATION DES VACANCES GÂCHÉES AU-DELÀ DU CONTRAT DE VOYAGES À FORFAIT	175
§1. <i>Le fondement de la réparation des vacances gâchées en Allemagne</i>	176
I. Les conditions de la réparation des vacances gâchées en droit allemand.....	176
II. Les exceptions développées par la jurisprudence.....	177
A. L'application analogique du §651f al. 2 BGB.....	177
B. Le refus de l'application du §651f al. 2 BGB à certains forfaits soumis aux §651a ss BGB.....	178

III. Une appréciation de la solution allemande.....	178
A. Les aspects positifs	179
B. Les critiques.....	179
1. La création d'inégalités.....	179
2. L'absence de réparation des vacances gâchées en matière extracontractuelle	180
<i>§2. La portée du contrat de voyages à forfait sur l'indemnisation de la perte d'agrément des vacances</i>	<i>181</i>
I. Le fondement de la réparation dans l'affaire Leitner.....	181
A. Une valeur digne de protection.....	182
B. Une loi de protection des consommateurs	182
C. L'élargissement du préjudice réparable dans la jurisprudence de la CJUE.....	183
II. La remise en cause de la distinction traditionnelle entre les régimes délictuel et contractuel par la doctrine	184
A. Les différences entre les régimes contractuel et délictuel.....	184
B. Le concours de responsabilités	186
1. La notion de concours de responsabilités	186
2. Les défaillances de la théorie du concours	187
C. Les propositions de la doctrine relatives au rapport entre contrat et délit.....	188
1. Le fondement unique de la responsabilité.....	188
2. L'application des règles délictuelles aux violations positives du contrat.....	189
3. L'application distincte des art. 41 ss CO et des art. 97 ss CO en fonction du genre d'obligations.....	190
D. Une appréciation.....	191
1. La solution de JÄGGI	191
2. La solution de l'AP	192
3. La solution de WERRO	192
III. La distinction entre l'intérêt à la bonne exécution du contrat et celui à ne pas subir de préjudice.....	193
A. Les moyens de protection offerts au créancier en cas de violation du contrat.....	194
1. En cas d'inexécution ou d'impossibilité	194
1.1. L'exécution forcée	194
1.2. Le versement de dommages-intérêts	195
2. En cas de demeure.....	196
2.1. La demeure simple.....	196
2.2. La demeure qualifiée.....	197
3. En cas de mauvaise exécution	198
B. La fonction du droit contractuel	199
1. Un moyen de forcer l'exécution du contrat	200
2. L'absence de la faute du débiteur comme condition des actions contractuelles.....	200
C. La remise en cause des notions de dommages-intérêts positifs et de dommages-intérêts négatifs	201
1. La double nature des dommages-intérêts positifs.....	202

2. La fonction et l'ampleur des dommages-intérêts négatifs.....	203
2.1. La fonction des dommages-intérêts négatifs.....	203
2.2. L'ampleur des dommages-intérêts négatifs, en particulier en application de l'art. 109 al. 2 CO.....	204
D. La remise en cause des conditions nécessaires au versement de dommages-intérêts selon l'art. 107 al. 2 CO.....	205
IV. Les fondements de la responsabilité.....	206
A. La faute : le fondement principal de la responsabilité.....	207
1. La faute en cas de violation d'obligations de résultat.....	207
1.1. L'exigence d'une faute en cas de dommage consécutif à un défaut.....	207
1.2. L'exigence d'une faute en cas de dommage résultant de la demeure...	208
1.3. L'étendue du devoir de diligence du débiteur d'une obligation de résultat.....	209
2. La nécessité d'un régime particulier en cas d'obligation de résultat.....	210
B. Les autres fondements de responsabilité.....	211
1. Les responsabilités objectives.....	211
2. L'absence de concours entre les lois spéciales et les règles contractuelles..	212
V. Une appréciation.....	213
§3. <i>La prévisibilité du préjudice : une limite à la réparation des vacances gâchées au-delà de la LVF ?</i>	215
I. La prévisibilité objective.....	216
A. La notion de causalité adéquate.....	216
B. La prévisibilité objective de la perte d'agrément des vacances en matière extracontractuelle.....	217
II. La prévisibilité subjective.....	218
§4. <i>La théorie de la relation normative : une limite à la réparation des vacances gâchées au-delà de la LVF ?</i>	220
I. La théorie de la relation normative.....	220
II. La notion d'illicéité en droit suisse.....	223
A. La conception objective de l'illicéité.....	223
B. Les critiques à la théorie objective de l'illicéité.....	224
C. La solution de WERRO.....	226
1. La solution de l'art. 1382 CCfr.....	226
2. La faute objective injustifiée comme fondement de la responsabilité aquilienne.....	227
III. Le caractère réparable de la perte d'agrément des vacances au regard de la théorie de la relation normative.....	228
A. Le caractère illicite de la perte d'agrément des vacances.....	228
B. Le caractère réparable de la perte d'agrément des vacances résultant d'un accident de la circulation.....	229
§5. <i>Une appréciation</i>	230
CHAPITRE 8 L'EXTENSION DU PRÉJUDICE RÉPARABLE.....	233
§1. <i>L'évolution du préjudice réparable en Suisse</i>	233
I. L'évolution du préjudice réparable dans la législation.....	234

A. L'évolution de la réparation du tort moral.....	234
1. La consécration du principe de la réparation du tort moral en droit fédéral	234
1.1. L'art. 7 aLRC	234
1.2. Les art. 54 et 55 du Code fédéral des obligations du 14 juin 1881	235
1.3. Les art. 28 aCC et 49 aCO	235
2. La modification des art. 28 ss CC et de l'art. 49 CO en 1985	236
B. Les dispositions légales relatives aux animaux	237
1. La situation avant l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux animaux	237
2. L'art. 42 al. 3 CO	238
2.1. La règle de l'art. 42 al. 3 CO	238
2.2. Une solution contraire aux principes généraux de mode de calcul du dommage matériel ?	239
2.3. La réparation de l'intérêt au rétablissement de la situation antérieure	240
2.4. L'application de cette règle en cas d'endommagement d'une chose... ..	240
3. L'art. 43 al. 1 ^{bis} CO	241
4. La <i>ratio</i> de ces dispositions	242
C. Le dommage écologique	243
1. La protection de l'environnement en Suisse	244
2. La solution de l'AP	244
2.1. La place de la responsabilité civile dans le droit de l'environnement ..	244
2.2. L'art. 45d AP	246
3. La solution communautaire	246
II. L'évolution de la notion de préjudice dans la jurisprudence du Tribunal fédéral.	247
A. Le dommage ménager.....	248
1. La notion de dommage ménager	248
2. Une entorse à la théorie de la différence ?	249
B. Le dommage à des arbres.....	250
1. Les arrêts	250
1.1. Les faits	250
1.2. L'argumentation du Tribunal fédéral	251
2. L'opinion de la doctrine.....	252
2.1. Une exception à la théorie de la différence	252
2.2. Une simple application de la théorie de la différence	252
2.3. Un retour aux sources de la responsabilité civile	253
§2. <i>Les préoccupations de la doctrine en matière de préjudice réparable</i>	255
I. La notion de dommage normatif.....	255
II. La théorie du dommage de commercialisation	257
A. La notion de dommage de commercialisation	257
B. L'origine de la théorie du dommage de commercialisation	258
C. Les critiques à la théorie du dommage de commercialisation.....	259
D. La perte de jouissance d'un véhicule automobile et sa réparation en Suisse ...	260
III. La théorie du dommage de frustration	261
A. La notion de dommage de frustration	262

B. Les critiques émises à l'encontre du dommage de frustration	262
1. Le caractère volontaire de la dépense	263
2. L'absence de causalité	263
3. L'extension illimitée des cas d'indemnisation.....	264
IV. La perte d'une chance.....	265
A. La notion de perte d'une chance.....	266
B. La situation en Suisse.....	267
1. L'arrêt ATF 133 III 462.....	267
1.1. Les faits	267
1.2. Les conclusions du Tribunal fédéral	268
2. Une appréciation	268
C. L'art. 56d AP.....	270
§3. <i>Une tentative de solution</i>	270
I. L'étendue du préjudice réparable au sein de l'UE.....	271
A. Le dommage réparable en France	271
1. La notion d'intérêt lésé.....	271
2. Les caractéristiques du dommage réparable.....	273
3. Les divers dommages réparables.....	273
3.1. Le dommage patrimonial.....	274
3.2. Le dommage extrapatrimonial.....	275
4. Une appréciation	277
B. Le dommage réparable en Allemagne.....	278
1. Le dommage patrimonial.....	279
1.1. Les distinctions.....	279
1.2. L'étendue de l'indemnisation en cas d'atteinte aux choses	279
2. Le dommage extrapatrimonial.....	281
C. Le dommage réparable en Autriche	282
1. Le dommage patrimonial.....	283
1.1. La perte éprouvée et le gain manqué.....	283
1.2. Le dommage corporel	284
1.3. Le dommage matériel	284
1.4. Les vacances gâchées.....	285
1.5. Les dépenses frustrées	286
2. Le dommage extrapatrimonial.....	286
2.1. La règle générale du §1324 ABGB	287
2.2. Les atteintes à l'intégrité corporelle	287
2.3. Les atteintes à la propriété	288
2.4. Les atteintes à la réputation	288
3. Une appréciation	289
D. Le dommage réparable dans les « Principles of European Law »	289
1. Présentation générale du chapitre 2 consacré au dommage juridiquement réparable	290
2. Le dommage juridiquement réparable	290
2.1. L'intérêt méritant la protection légale.....	291

2.2. Le fondement de l'imputabilité	292
2.3. La nature du dommage	293
2.4. La proximité du dommage.....	293
2.5. Les attentes raisonnables du lésé.....	294
2.6. L'ordre public.....	295
3. Quelques cas particuliers de dommages juridiquement réparables	295
3.1. L'art. 2:201 PEL-LD.....	295
3.2. L'art. 2:202 PEL-LD.....	296
3.3. L'art. 2:206 PEL-LD.....	296
4. Une appréciation	297
E. Le dommage réparable dans les Principes de droit européen de la responsabilité civile	298
1. La notion de préjudice réparable	298
2. Le préjudice matériel	300
3. Le préjudice immatériel	300
F. Une appréciation	301
II. La redéfinition du préjudice réparable	302
A. Les critiques de la doctrine à l'indemnisation de préjudices de peu de gravité	302
1. Des risques assumables.....	303
2. Le risque d'augmentation des procédures civiles par la prise en compte de préjudices de peu de gravité	304
3. L'utilité de l'indemnité versée.....	305
B. Un nouveau tort moral ou la redéfinition du dommage patrimonial ?.....	306
1. Les propositions de la doctrine.....	306
1.1. La création d'une nouvelle catégorie de tort moral	307
1.2. Un réexamen du dommage patrimonial	307
1.3. Le concept de dommage extrapatrimonial ayant une valeur économique	308
2. Notre solution : inclure les préjudices immatériels dans la notion générale de dommage	310
2.1. Le caractère dynamique de l'interprétation de la notion de dommage.	310
2.2. Une solution compatible avec la solution des art. 47 et 49 CO	312
2.3. Une interprétation en accord avec les termes et la systématique du CO	313
C. L'étendue du préjudice réparable : bilan et perspectives	315
1. Le dommage patrimonial réparable.....	315
1.1. L'intérêt de la victime au maintien de la situation antérieure à l'évènement dommageable	316
1.2. La perte de jouissance d'un bien	316
1.3. Les dépenses frustrées	317
2. Le dommage extrapatrimonial réparable	318
2.1. L'atteinte à un intérêt digne de protection	318
2.2. La détermination de l'intérêt digne de protection.....	319

2.3. La gravité de l'atteinte : une limite à la réparation.....	320
CONCLUSION.....	323
RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES	327